



## Se faire traiter de voleuses à la caisse

Par **Marine**, le **30/10/2008** à **15:27**

Lors de nos courses ce matin, l'hôtesse de caisse c'est aperçue d'une anomalie de pesée sur un sachet de fruit et a demandé très sèchement à ma mère de retourner faire peser.

Mais en revenant le poids était toujours le même. La caissière nous à alors directement traité de voleuses, sans se demander si le problème ne pouvait pas venir d'ailleurs. Elle nous a dit qu'il était très facile d'ajouter des fruits dans le sachet, après la pesée. Nous étions donc très confuses, voyant toute l'attention dirigée sur nous. Abasourdis par ces accusations nous nous sommes quand même défendu, lui affirmant notre bonne foi. Mais elle ne nous écoutait pas, ne nous laissait pas parler et réitérait ces accusations de plus belle.

Finalement une autre personne du magasin a été appelée pour refaire la pesée et il s'est avéré que la balance était mal calibrée.

L'histoire peut paraître anodine mais ma mère et moi sommes encore très gênées d'avoir été traité ainsi publiquement, surtout qu'aucune excuse n'a été prononcée, ni de la part de la caissière, ni de la part du directeur de magasin.

Certaines personnes, elles aussi outrées par la situation nous ont suggéré de porter plainte, est ce possible ?

Par **Tisuisse**, le **30/10/2008** à **15:52**

Bonjour,

Je vous suggère (mais ce n'est qu'une suggestion) d'adresser une LR/AR au directeur du magasin l'informant de ce problème. Vous y joignez, si vous l'avez encore, la copie du ticket et caisse. Ce ticket de caisse comporte, entre autre, outre l'article incriminé, l'heure du passage et le numéro de la caisse, donc le directeur saura tout de suite qui occupait cette

caisse ce jour là et à cette heure. Par ailleurs, je ne suis pas certain à 100 % que la personne du magasin qui est venue vers vous pour vérifier vos dires, en soit le directeur même s'il vous l'a affirmé. Un directeur ne se déplace pas pour si peu, il délègue cette mission à un cadre de son personnel.

Dans votre LR/AR, vous demanderez au directeur qu'il vous donne des explication sur ce différent et les accusations portées, devant les autres clients, contre vous et que, en l'absence de réponse de sa part, vous vous ferez un immense plaisir d'envoyer la copie de votre lettre aux médias locaux (presse écrite). Je reste convaincu que le directeur va vous répondre et que la caissière et le cadre vont se faire rappeler à l'ordre.

Tenez nous au courant de la suite.

Par **Marine**, le **30/10/2008** à **17:32**

Merci beaucoup pour votre réponse, nous allons probablement suivre vos conseils.